

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, immédiatement avant le début de la séance d'aujourd'hui, j'ai parlé au secrétaire parlementaire du solliciteur général (M. Hogarth), et il s'entretiendra avec le député à ce sujet au cours de la journée.

QUESTIONS ORALES

LES POSTES

LE REFUS DE NÉGOCIER LES SALAIRES ET LA SÉCURITÉ D'EMPLOI—LES PROPOSITIONS DES SYNDICATS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. A la suite de la réponse fournie hier au député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) selon laquelle les négociations avec les syndicats postaux n'étaient pas encore parvenues au point de traiter de salaires et de sécurité d'emploi et étant donné les vives inquiétudes que ressent le public à l'égard de grèves dans d'importants services de ce genre, le président du Conseil du Trésor peut-il nous expliquer pourquoi les négociations n'ont pas même entamé la discussion sur les salaires et la sécurité d'emploi bien que le contrat expire le 27 mars?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Oui, monsieur l'Orateur. Comme c'est la tradition dans ce domaine, les représentants des employés préfèrent entamer les négociations sur les questions les plus simples et, dans un contrat composé d'un nombre considérable d'articles dont presque tous ont été mis en cause par les syndicats, on a débuté, selon la tradition, par les questions les plus faciles laissant les plus difficiles pour une date ultérieure.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, étant donné que le contrat collectif expire le 27 mars et que je crois savoir que le Conseil du Trésor a reçu des propositions des syndicats relatives aux salaires et à la sécurité d'emploi, le président du Conseil du Trésor peut-il nous indiquer quand le gouvernement y répondra?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, plutôt que de tenter de fixer une date précise pour cette réponse, je puis assurer au député que nous nous attacherons à régler comme il se doit les questions en suspens, comme convenu à l'origine.

L'hon. M. Stanfield: J'aimerais poser une question supplémentaire. Compte tenu des précédents créés récemment par le Conseil du Trésor au sujet de ces négociations...

L'hon. M. MacEachen: Ils sont excellents.

L'hon. M. Stanfield: ... le président du Conseil du Trésor peut-il nous dire s'il a l'intention de répondre avant ou après l'expiration de l'accord collectif ou s'il a l'intention de faire tant traîner les choses qu'un accord ne pourra intervenir qu'après une grève?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que le gouvernement fera des propositions tant en matière de salaires que de sécurité d'emploi avant l'expiration du contrat actuel.

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

L'AMÉLIORATION DE LA PROCÉDURE DE NÉGOCIATION

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. Comme les négociations se déroulent conformément à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et qu'elles laissent beaucoup à désirer dans ce sens qu'elles ressemblent plutôt à des confrontations qu'à des négociations entre le Conseil du Trésor et les représentants des fonctionnaires, le gouvernement étudie-t-il sérieusement la possibilité de présenter des modifications à la loi de façon à améliorer la procédure et, dans l'affirmative, quand pouvons-nous nous attendre qu'il nous donne une idée de ses intentions?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je suis parfaitement d'accord avec le député pour dire qu'il s'est développé au cours des années une technique de confrontation plutôt que des négociations réelles, et nous espérons renverser cette tendance. Ceci prend toutefois du temps et je ne suis pas certain que la simple présentation de mesures législatives rédigées à la hâte réussirait à résoudre ce problème particulier de façon satisfaisante. On ne peut y arriver que par l'entente.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de voir que le ministre est aussi préoccupé que moi par la question, mais je me demande s'il répondrait à ma question et me dirait si, en fait, le gouvernement étudie la question à fond et entend présenter une mesure législative. Je crois qu'il est grand temps que toute la loi soit révisée étant donné que ce sont des confrontations plutôt que des négociations...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a posé une question. Le ministre pourrait vouloir y répondre brièvement, mais nous passons ensuite au sujet suivant.

L'hon. M. Drury: Comme je l'ai dit il y a un instant, monsieur l'Orateur, nous sommes très préoccupés par cette question et nous désirons d'abord chercher quel serait le meilleur arrangement et quelle serait la meilleure façon d'y arriver. Je ne crois pas qu'une mesure législative présentée dans les semaines à venir résoudrait la question.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS CHEZ CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL DES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale. A-t-il étudié le conflit d'intérêts possible étant donné que quatre membres du Conseil des subventions au développement régional sont des hommes d'affaires connus et est-il convaincu qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts possible? A-t-il en particulier fait enquête sur les circonstances qui ont entouré l'octroi en 1971 de subventions s'élevant à 6.5 millions de dollars à la Noranda Mines Limited, à la Gaspé Copper Mines Limited et à la National Sea Products Limited, dont les administrateurs sont membres du conseil consultatif?